

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023,  
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSSENY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 231207-09-SET-  
PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN :  
MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS**

B. AURISSET explique que les règlements intérieurs des piscines intercommunales définissent les règles de fonctionnement des piscines intercommunales et tiennent compte du cadre réglementaire en vigueur.

Affiché à l'entrée des piscines, il permet d'informer les usagers en ce qui concerne les conditions d'accès, les modalités d'ouverture et de fermeture, les règles de sécurité et d'hygiène, l'accueil spécifique des structures sociales, des mineurs, et les mesures d'ordre en découlant. Les usagers doivent s'y conformer.

En cas de non-respect du règlement intérieur, des mesures d'exclusion et de sanction s'appliquent.

Des modifications doivent leur être apportées notamment après examen des conditions d'accueil et dans le cadre de la modernisation de l'équipement d'Oloron en 2019.

### **1 - Les modifications les plus importantes sont les suivantes :**

- Pour la Piscine d'Oloron Haut-Béarn :
  - Article 1 – Suppression des périodes prises en compte
  - Retrait des articles concernant le porte-habit (création de vestiaires supplémentaires)
- Pour la Piscine de Lanne-en-Barétou Haut-Béarn :
  - Article 1 – Suppression des périodes prises en compte

### **2 - Concernant les modifications qui sont proposées d'apporter sur plusieurs articles : celles-ci sont notifiées en rouge sur les documents annexés**

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour, par 4 voix contre (A. BERNOS, H. BELLEGARDE, P. QUINTANA et P. BAHOU) et 5 abstentions/nuls/blancs/non-participations (D. BARRAUD, C. LECOMTE, A. GUEBARA, L. BENOIT et M. MIRANDE),

- **ADOpte** les nouveaux règlements intérieurs des piscines du Haut-Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé SB*

*Signé BU*

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20231207-231207\_09A\_SET-DE

Sami BOURI

Bernard UTHURRY